

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 20 octobre 2023****CONVOCATION**Date : 13 octobre 2023
Affichée le : 13 octobre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33
Pouvoirs : 6
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
27 octobre 2023**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS –.**Absents représentés**Mme Sophie GUILHAUMEPouvoir à Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC
Mme Cécile PIGNOLPouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET
M. Loïc LEBALLEURPouvoir à M. Bruno DION
M. François RAMPONPouvoir à M. Alphonse PAGNON
Mme Gaëlle DEMARSPouvoir à M. Thierry MALHERBE
Mme Claudine MULLERPouvoir à M. Edwin LEGRIS**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-10-02

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 – BUDGET DE LA VILLE – BUDGET ANNEXE DE
LA PLAGE – BUDGET ANNEXE DE LA SCÈNE ADAMOISE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2312-1.

Vu le rapport d'orientation budgétaires 2024 annexé à la présente délibération.

Considérant que le Conseil Municipal est invité, ce dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, à tenir le débat sur le rapport d'orientation budgétaire prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que ce débat est tenu conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur ; le Conseil Municipal en prend acte par une délibération spécifique.

Après avis de la Commission des Finances en date du 10 octobre 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** du rapport sur les orientations budgétaires 2024 pour la Ville, le budget annexe de la Plage et le budget annexe de la Scène Adamoise.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT